

SOUTENIR LE FONDS DE DOTATION DES HÔPITAUX GPNE, C'EST :

- Contribuer à la performance des hôpitaux dans diverses spécialités médicales,
- Associer l'image de votre entreprise à l'innovation et à la recherche médicale,
- Affirmer les valeurs de votre entreprise en renforçant le bien-être des patients et de leur famille et en favorisant des prises en charges novatrices.

Le fonds de dotation des hôpitaux GPNE agit dans un but d'intérêt général avec des projets ciblés et suivis.

Il s'assure du respect de la volonté des donateurs et de la bonne gestion des fonds versés, afin de favoriser le développement du mécénat à l'hôpital dans un cadre juridique transparent et sécurisé, tout en renforçant les liens avec les acteurs du territoire.

"Patients, familles, proches, professionnels... nous sommes tous concernés par l'hôpital public."

UN FONDS DE DOTATION POUR SOUTENIR LES PROJETS PORTÉS PAR LES HÔPITAUX GPNE

1^{er} GHT de Seine-Saint-Denis (93) avec plus de **6000 professionnels**, le GHT Grand Paris Nord-Est regroupe le CHI André Grégoire à **Montreuil**, le CHI Robert Ballanger à **Aulnay** et le GHI **Le Raincy-Montfermeil**.

Pôle d'**excellence** et de **proximité**, il place les patients au cœur de son engagement et assure une triple mission de **soins**, de **formation** et de **recherche**, au service de l'ensemble de son territoire qui regroupe **1 676 539 habitants** sur plus de **30 communes**.

Les équipes du GHT initient en continu des démarches innovantes pour moderniser leur offre de soins, développer leurs expertises et assurer une offre de soins qui réponde à l'évolution des besoins de santé. Le fonds de dotation des Hôpitaux GPNE permet désormais de recueillir des dons d'entreprises et de particuliers afin de soutenir les hôpitaux dans leurs missions au service des patients.

NOUS CONTACTER

Anissa TALEB
antaleb@ch-montfermeil.fr

Sophie VILLATTES
01 49 20 72 20
sophie.villattes@chi-andre-gregoire.fr



FONDS DE
DOTATION
HÔPITAUX GPNE

10 rue du Général Leclerc
93 370 Montfermeil



FONDS DE
DOTATION
HÔPITAUX GPNE

ENTREPRISES,
DEVENEZ MÉCÈNES,
REJOIGNEZ NOS
PARTENAIRES !

QUI SOMMES-NOUS ?

Le fonds de dotation des hôpitaux GPNE a vocation à soutenir, grâce à la générosité et la confiance de particuliers et entreprises mécènes, les projets d'intérêt général portés par les hôpitaux du GHT Grand Paris Nord-Est dans le cadre de leur mission de service public.

NOS PROJETS : VOS PROJETS !

Le fonds de dotation s'engage en faveur de la qualité des soins et du confort du patient. Il souhaite accompagner les évolutions des prises en charge pour permettre à tous de bénéficier des progrès médicaux au sein d'établissements modernes, agiles et performants.

Chaque projet financé est ainsi retenu pour son caractère innovant et les bénéfices directs qu'il apporte aux patients et à leurs proches autour de **8 axes majeurs** :

- L'amélioration de la prise en charge des patients
- L'amélioration des espaces de vie et de l'accueil des patients
- Le développement de la recherche et de l'innovation médicale
- Le soutien aux investissements de pointe
- L'accompagnement des patients vulnérables
- La sensibilisation aux problématiques de développement durable
- La prévention et l'éducation à la santé
- Le soutien à la parentalité

"Parce que l'hôpital
de demain se construit
dès aujourd'hui"

BÉNÉFICIEZ D'AVANTAGES FISCAUX EN SOUTENANT NOS HÔPITAUX !

Action solidaire, le mécénat est avant tout un geste de générosité. Au nom de votre entreprise, vous avez la possibilité de transformer vos impôts en un levier utile à la santé de tous.



Chaque don en faveur du Fonds de dotation des hôpitaux GPNE est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60%*. A titre d'exemple, un don de 10 000€ revient à 4 000€.

* Dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe de votre entreprise. En cas de dépassement du plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants. (Article 238bis du Code Général des Impôts).

VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON ?

Quel qu'en soit le montant, vous avez la possibilité d'adresser votre don par chèque ou virement bancaire.

Celui-ci sera encadré par convention, afin de définir ensemble les principes de mécénat selon la nature et le montant du don. Nous vous assurons une totale transparence sur l'affectation et l'utilisation de votre don.

N'hésitez pas à nous solliciter pour échanger sur les opportunités d'une future collaboration.

- Anissa TALEB
antaleb@ch-montfermeil.fr
- Sophie VILLATTES - 01 49 20 72 20
sophie.villattes@chi-andre-gregoire.fr

Les équipes des hôpitaux
GPNE vous remercient
pour votre soutien !



À joindre à votre chèque établi à l'ordre de :
Fonds de dotation Hôpitaux GPNE
10 avenue du Général Leclerc
93170 Montfermeil

Nom de la société : _____

Représentée par : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Email : _____

Souhaite adresser un don au Fonds de Dotation des hôpitaux GPNE d'un montant de _____ €

Je souhaite que ce don soit affecté au financement de projets en faveur de :

- L'amélioration de la prise en charge des patients
- L'amélioration des espaces de vie et de l'accueil des patients
- Le développement de la recherche et de l'innovation médicale
- Le soutien aux investissements de pointe
- L'accompagnement des patients vulnérables
- La sensibilisation aux problématiques de développement durable
- La prévention et l'éducation à la santé
- Le soutien à la parentalité

Je laisse le Fonds libre de l'attribution de ce don

Votre don peut nous être adressé :

- par chèque établi à l'ordre du Fonds de dotation – Hôpitaux Gpne
- par virement bancaire avec le libellé « FDD – hopitaux Gpne » sur le RIB : FR76 1751 5900 0008 0144 4494 279

Je souhaite recevoir par voie électronique la lettre d'information du Fonds de dotation des hôpitaux GPNE

Date : / /

Signature